

## COMMUNE D'AVELIN

424-2019

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

*Convocation  
en date du 13/12/2019*

Le 19 décembre 2019 à 19h,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Avelin, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur José ROUCOU, Maire.

*Nbre de Conseillers  
en exercice : 23*

Damien CARUYER a été désigné comme secrétaire de séance.

*Présents : 16*

Etaient Présents : José ROUCOU – Anne de BISSCHOP – Joël BOONE – Bernard BOURGES – Stéphane CAMBIER – Damien CARUYER – Rachel DAVID – Philip DELECOURT – Geneviève DEREGNAUCOURT – Aline LEMAIRE – Aurélie SEYS – Emile MATON – Nathalie MONNET – Christine SYMOENS – Guy THIEFFRY – Danièle TIERS

*Procurations : 2*

Absents excusés : Marie-Dominique BURAS – Gaele COLAERT-DOUBLET – Marvin IFRI – David LEROUGE – Jean-Claude SARAZIN – Aline CHUDY – Alain HESPEL -

*Pour : 18*

Procurations : Aline CHUDY à Anne de BISSCHOP – Alain HESPEL à José ROUCOU

**Objet : Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité**

Par délibération en date du 28 novembre 2018, le conseil municipal a prescrit l'élaboration du règlement local de publicité (RLP), à appliquer sur la totalité du territoire communal, et a défini les objectifs poursuivis et fixé les modalités de concertation.

La mise en place du RLP a pour objectifs :

- D'adopter une réglementation locale visant à harmoniser tout dispositif de la publicité extérieure à Avelin pour lutter contre la pose anarchique des panneaux de publicité sur le territoire communal
- De réduire les nuisances visuelles sur le paysage urbain et naturel
- D'améliorer et valoriser la qualité paysagère des entrées de ville et des axes structurants du territoire communal
- De redéfinir les limites d'agglomération en fonction de l'attractivité communale et définir des zones de publicité restreinte
- De favoriser des zones d'implantation avec des dispositifs novateurs de nouvelles technologies d'information et de communication
- D'impulser l'attractivité du territoire en accompagnant les commerçants, les associations et tout usager intéressé dans la publicité de leurs activités

Une réunion publique sur la procédure et le règlement a eu lieu le 4 juin 2019.

Une réunion invitant les personnes publiques associées a eu lieu le 13 novembre 2019.

Le projet de RLP a été élaboré, conformément aux obligations légales, en concertation avec les habitants, les associations locales, les professionnels de l'affichage et toutes les personnes intéressées. Le bilan de cette concertation est annexé à la présente délibération.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'arrêter le projet du Règlement Local de Publicité tel qu'il est annexé à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération qui sera transmise aux personnes publiques associées évoquées à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme, ainsi qu'à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, et de mettre en œuvre toutes les mesures d'information, de publication et d'affichage nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
M. José ROUCOU